



Recouvrement - mise en demeure IJCOF

Par **Suzy313**, le **19/07/2016** à **14:06**

Bonjour

La situation : j'ai créé une entreprise en décembre 2013 pour laquelle j'ai dû souscrire 2 assurances professionnelles auprès de la Maaf. En septembre 2014 j'ai dû mettre la société en liquidation judiciaire et donc demandé à la Maaf la résiliation de mes contrats pro (j'ai l'habitation et la voiture également chez eux). Pas de réponses de leur part.

En mai 2015 je résilie mon contrat d'habitation chez eux car je déménage (au passage il me met une assurance soit disant obligatoire pour les personnes logés à titre gratuit chez un membre de la famille alors que je n'ai rien signé...) et en décembre à la réception de mon avis d'échéance je me rend compte que je paye toujours mon assurance professionnelle alors même que la liquidation a été engagée en septembre 2014 et que la société n'existe officiellement plus depuis juin 2015. Je décide donc de résilier tout mes contrats (voitures comprise) que j'ai à la Maaf. Quelques jours plus tard je reçois un courrier de la Maaf me disant qu'ils ont bien reçu mon courrier. Que pour la réalisation du contrat voiture c'est OK mais que pour les assurances pro il ne peuvent rien faire car j'aurai dû faire la demande en octobre et que je dois payer encore une année entière (pour rien) et que je devrai faire la demande de résiliation en octobre 2016.

Je les appelle donc plusieurs fois pour expliquer la situation mais ne veulent rien entendre donc je décide de bloquer les prélèvements. Quelques semaines plus tard je reçois une lettre de relance de la Maaf me demandant de régler la somme de l'année entière à savoir environ 270 euros.

Je me déplace donc à mon agence avec les documents dû tribunal en leur disant que je ne vais pas continuer à payer une assurance alors que la société n'existe plus depuis un an. La conseillère me dit alors que les contrats de responsabilité extra professionnel c'est comme ça! Le lendemain surprise appel de la Maaf qui me dit que si mon mandataire judiciaire leur fait un courrier ils abandonneront la dette. Je contacte donc mon mandataire judiciaire qui me dit qu'il ne peut plus rien faire pour moi car la société étant clôturée et sa mission définitivement finie et clôturée il ne peut plus envoyer de courrier à mes créanciers. Donc je suis bloquée. Et je viens de recevoir aujourd'hui un courrier de IJCOF lettre de mise en demeure pour la modique somme de 332€ (Envoyé le 13/07 reçu le 19/07...) à régler sous huitaine.

J'estime ne pas devoir cette somme surtout qu'ils se sont bien servis pendant 1 an et demi alors que je leur avais déjà signalé la liquidation de la société et qu'ils n'ont rien fait.

Pouvez-vous m'aider ?!

Merci